

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

33/1003 du 7-12-83
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/07

Portant intégration et nomination de Monsieur LOUMINGOU Emmanuel Athanase dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale).

C I S A S :

-----oOo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
D.B. 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages ^{probatoires} que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise
D.S.F. d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le ~~Rectificatif~~ n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;
(/u la lettre n° 00530/DGTOUR/SAF.SA du 7 Mai 1982 du Directeur Général par intérim transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE : .../...

48

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n°62/426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur LOUMINGOU Emmanuel Athanase, né vers 1948 à Kintsoundi, titulaire du Diplôme de 3ème Cycle de l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social, Spécialité: Analyse Régionale et Aménagement de l'Espace obtenu à Paris I, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers -SAF6 (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 7 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Plan,

-Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

-Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DFP/BST.....1
- D.GB.....3
- D.C.F.....1
- MINI.PLAN.....1
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2

-Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

-Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-